

Compte rendu SNPTES du CT du 30 avril 2020

Ordre du jour :

Point n°1

Crise covid-19 : point de situation (information)

Point n°2

Plan de continuité d'activité de l'établissement :

- Présentation du PCA (information)
- Mesures de fonctionnement des instances de l'établissement (avis)

Questions diverses SNPTES :

Fermetures imposées :

Certaines composantes et directions ont fermé leur service en obligeant les agents à poser des jours dans la semaine du 13 au 17 avril : pourriez-vous faire un rappel à la réglementation en vigueur à l'UL ? Les fermetures doivent passer en CT et en CA.

Rôles des instances :

- Pouvez-vous nous informer sur le rôle exact tenu par le CHSCT depuis le début du confinement ?
- Le CT n'a pas du tout été associé aux aspects organisationnels de cette crise depuis le 13 mars, pourquoi ?

Déconfinement :

La date du 11 mai approche, le plan de reprise de l'activité est en cours. Où en est-on sur la thématique du déconfinement à l'UL ? Qu'est-il prévu ? Quelle(s) instance(s) suit(vent) les choses ? Le CT sera-t-il associé, cette fois, à ces mesures organisationnelles ?

Point 1 :

Crise covid-19 : point de situation (information)

Le Président explique que le CT n'a pas été associé au PCA - Plan de Continuité d'Activités - car le choix a été fait de travailler avec les élus CHSCT. Les organisations syndicales ont donc eu les informations s'y rapportant.

Les avis sur le PCA sont donnés a posteriori. [7 semaines après le début du confinement !](#)

Le CT a seulement un avis à donner sur le fonctionnement des instances pendant la crise.

Il souhaite également aborder l'ordonnance 2020- 430 du 15 avril sur les congés.

Enfin, il nous donnera des informations sur le Plan de Reprise d'Activité sachant que les élus CHSCT les ont eues le matin même de manière plus détaillée.

Une organisation syndicale intervient pour souligner que les compétences CHSCT et CT ne sont pas les mêmes et que même si l'on est informé par les élus CHSCT elle ne comprend pas pourquoi le travail sur le PCA n'englobe pas les élus du CT.

[Le SNPTES s'associe pleinement à cette remarque.](#)

Pour le Président, les élus CHSCT représentent les OS pendant la crise.

[Il est surprenant de constater que la confidentialité des débats brandie pour ne pas rendre les comptes-rendus CHSCT public est maintenant oubliée.](#)

Point 2 :

- **Présentation du PCA (information)**

- **Mesures de fonctionnement des instances de l'établissement (avis)**

Le DGS prend la parole pour introduire le PCA.

Il est tardif. Il aurait dû être en place auparavant mais la plupart des établissements n'avaient pas anticipé davantage.

Il a été lancé fin février début mars par la DPSE et a dû être adapté au COVID-19, car un PCA généraliste n'était pas possible.

L'apprentissage s'est donc fait sur le tas pour sa structuration, son écriture et la communication.

Il y a, en plus du PCA UL, 149 PCA qui émanent des différentes entités : directions, composantes et laboratoires.

La directrice de la DPSE nous présente le PCA

Nous notons qu'il n'y a aucun élu des OS dans la cellule de crise ou les GT.

La Secrétaire générale explicite le point mis au vote.

Les délibérations à distance des instances seront organisées pendant le PCA et la période de reprise progressive (PRA). L'UL privilégie le recours à la conférence audiovisuelle et à la procédure écrite dématérialisée.

Les questions abordées dans ces instances ne doivent pas être structurantes. On doit y aborder les urgences et les questions liées à la crise ou au PCA.

Une boîte à outils a été créée pour l'organisation de ces instances.

Les contraintes de fonctionnement sont fortes afin de sécuriser les échanges et les votes.

La Secrétaire générale précise que cet avis n'est pas nécessaire juridiquement, c'est une volonté d'associer les instances à leur fonctionnement.

Le SNPTES souligne qu'effectivement, le PCA aurait dû exister avant mais que, dans les faits, les derniers trouvés sur le net ont été rédigés pendant la crise du H1N1.

Ce qui le préoccupe le plus c'est la non-association du CT aux mesures organisationnelles du travail dues à la crise : pédagogie à distance, travail à distance.

Le Président ne nous a pas répondu considérant sans doute qu'il l'avait déjà fait.

Une organisation syndicale s'inquiète de l'utilisation de Teams et s'interroge sur l'utilisation de logiciels libres.

La Secrétaire Générale explique que le logiciel a été choisi après analyses de l'existant par le RSSI. Si son utilisation devenait pérenne il faudrait corriger le RI de l'UL.

Le Président reprend la parole pour conclure que l'association des représentants du personnel n'a pas été faite comme on le souhaitait mais que c'était la plus logique pour eux et que pour le PRA il est prévu de faire autrement puisqu'il y a un CT à ce sujet le 14 mai.

VOTE : 6 contre dont le SNPTES 1 refus de vote 2 abstentions

Voir : <https://www.snptes-lorraine.fr/index.php?post/2020/05/04/Information-CT-du-30-avril-Vote-PCA>

Ordonnance congés

Le président souhaite connaître la position des syndicats.

Comme nous avons rédigé un courrier intersyndical la question nous surprend.

Voir : <https://www.snptes-lorraine.fr/index.php?post/2020/04/28/Tous-les-syndicats-%C3%A0-P.-Mutzenhardt-%3A-Communiqu%C3%A9-intersyndical-Cong%C3%A9s>

Le Président après une lecture attentive des textes a décidé ne pas imposer de congés aux agents en travail à distance et de demander aux agents en ASA de poser 5 jours de congé du 16 avril au 23 mai, sachant que les jours pris avant pourront être comptabilisés dedans. Il rappelle qu'il n'y a pas de RTT à l'UL.

Une OS rappelle que son message du 1er avril a été interprété de manière variée par les responsables.

Le DRH intervient alors pour souligner que la période du 13 mars au 23 avril est longue et que demander la pose de 5 jours aux personnes en ASA n'est pas exagéré. D'autant plus que les agents en télétravail ont posé ou poseront des congés car il faut aussi se reposer.

Il y a environ 300 agents qui alternent ASA et missions, 700 en ASA et 1796 en mission.

Le DRH explique qu'il a été surpris car le CT n'a pas à donner son avis sur les congés. Si un chef de service demande à ses agents de poser des congés, il n'y a aucune raison d'en parler au CT.

Certes, mais certains services ont envoyé des mails avec le terme fermeture. Si les dates sont en dehors des fermetures UL, elles doivent être passées en conseil et transmises au CT.

Le SNPTES souligne que certains ont été mis en ASA ou en mission par leur responsable et que cela ne correspond pas forcément à la réalité.

Pour le DRH la consigne était pourtant claire.

Nous sommes d'accord, mais les remontées du terrain montrent que pour certains gestionnaires Agatte ce n'a pas été le cas.

Le DRH nous précise qu'il y a 330-340 hommes en ASA 370-380 femmes, ce qui est représentatif de la répartition BIATSS.

Sauf que les hommes sont plus dans le technique (activités non télétravaillables) et les femmes gardent davantage les enfants et que les deux types d'ASA ne sont pas différenciées.

Une OS s'étonne du lancement de la campagne télétravail sans mention à la crise.

On lui répond que la campagne respecte le fonctionnement normal voté dans les instances, même si le positionnement des agents se fait en fonction aussi de l'actualité

Il faut également prévoir le matériel. On ne peut pas repousser le calendrier davantage. Il y a 400 demandes à ce jour.

De plus, le télétravail n'est pas du travail à distance et n'est pas non plus du télétravail sur préconisation médicale. Le Président souligne que le message du matin vise à ce que les agents "fragiles" se signalent auprès du service de médecine car beaucoup ne l'ont pas fait et il faudra en tenir compte dans le PRA.

Le Plan de Reprise d'Activité

Le PRA MESRI va être présenté au CHSCT ministériel.

Le CHSCT UL est associé au PRA UL et le CT du 14 mai portera également sur le PRA.

Chaque PRA de service sera soumis au conseil de la structure, présenté aux personnels, puis remonté à l'UL pour validation.

Ce qui est certain, c'est que la reprise du travail se fera progressivement et en mode dégradé pendant longtemps. Nous sommes dans le Grand Est, zone rouge, et les préfets et les maires vont également avoir leur mot à dire. Les décisions prises seront différentes entre régions, départements voire communes.

Le SNPTES souligne que pour les laboratoires de recherche, le questionnaire reçu a occasionné beaucoup de travail, pourquoi ne pas avoir fait de cadrage plus précis ?

Le Président répond que le CNRS national a donné des indications différentes de ce qui se pratique dans les labos donc il préfère éviter un cadrage strict et s'appuyer sur la réalité du terrain.

Concernant **les stagiaires**, si les conditions sont remplies stagiaires et doctorants pourraient venir travailler mais on ne sait pas encore.

Il faut se préparer également au fait que la mobilité pour les étudiants étrangers va être altérée pour le 1er semestre, les cours en amphitheâtre ne sont pas envisageables pour le moment, on n'a pas de visibilité sur septembre.

Rupture conventionnelle

Le SNPTES demande où en est **la rupture conventionnelle** à l'UL.

La DRH explique attendre encore un texte mais elle reçoit les demandes et les traitera. De plus, à cause du confinement les demandes sont suspendues par le MESRI jusqu'au 24 juin.